AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0621
FR0000075343-FS0254

24 avril 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROMEDIS GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 avril 2014, la société anonyme Socadif[1] (26 quai de la Rapée, 75012 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 avril 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote[2] de la société EUROMEDIS GROUPE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUROMEDIS GROUPE hors marché.

[1] Contrôlée par le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

[2] Par courrier reçu le 23 avril 2014, la société anonyme Socadif a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 25 mars 2011, par suite de la souscription à une augmentation de capital de la société EUROMEDIS GROUPE, le seuil de 5% des droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE.